

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 30 mars 2021
Délibération n° : 2021_15
Date de convocation : 24 mars 2021

Objet : **Réalisation de trois opérations du plan de gestion 2019-2028 de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso dans le cadre du plan de relance**

Par la suite d'une convocation en date du 24 mars 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la mairie de Mont-Dauphin, le 30 mars 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Vu le décret n° 2007-182 du 8 février 2007 portant création de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso ;
- Vu l' Arrêté préfectoral n° 05-2019-03-06-001, approuvant la mise en œuvre du second plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso ;
- Vu la convention de gestion approuvée en Comité syndical du 06 décembre 2018 qui reconduit le Parc naturel régional du Queyras en tant que gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso, pour la période 2019-2028.

Considérant :

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 30 mars 2021
Délibération n° : 2021_15
Date de convocation : 24 mars 2021

Objet : **Réalisation de trois opérations du plan de gestion 2019-2028 de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso dans le cadre du plan de relance**

- Que la DREAL a lancé des appels à projets dans le cadre du Plan France Relance pour lesquels il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention ;

- Qu'il est possible grâce aux subventions potentiellement accordées de réaliser trois opérations programmées par le plan de gestion II 2019-2028.

Le Comité syndical, réuni le 30 mars 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 00 Pour : 25
Nombre de membres présents :	18	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	02	

D'approuver les projets et le plan de financement prévisionnel 2021-2022 d'utilisation des financements accordés par la DREAL dans le cadre des appels à projets « Biodiversité et géo-diversité dans les aires protégées » et « Restauration écologique », précisés ci-dessous ;

De solliciter la DREAL PACA pour accord de financement, destiné à couvrir les dépenses de liés à ces projets, à hauteur de 49 000 € ;

D'autoriser le Président ou la Directrice à engager toutes les démarches nécessaires pour permettre la réalisation de ces opérations ;

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses		Recettes	
Prestations de chantier d'entretien de sentiers pédestres	15 000 €	État	49 000 €
Porte d'entrée métal bois du Tunnel de la Traversette : fabrication, héliportage et pose	9 000 €		0
Étude de faisabilité et installation de toilettes sèches au refuge du Viso	25 000 €		
TOTAL	49 000 €	TOTAL	49 000 €

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 30 mars 2021
Délibération n° : 2021_15
Date de convocation : 24 mars 2021

Objet : Réalisation de trois opérations du plan de gestion 2019-2028 de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso dans le cadre du plan de relance

Descriptif	
Intitulé du projet ou de l'action	<p>1-Réhabilitation de sentiers dégradés par le -fréquentation des randonneurs. <u>Priorité 1</u></p> <p>2-Porte d'entrée au Tunnel de la Traversette. <u>Priorité 2</u></p> <p>3-Etude et travaux pour l'installation de toilettes sèches à l'extérieur du refuge du Viso. <u>Priorité 3</u></p>
Description du projet ou de l'action	<p>1-Mise en œuvre de l'opération TU 01 du plan de gestion II de la réserve. Remédier aux dégradations des sentiers dues au piétinement et aux écoulements des eaux sur 4 sites importants pour sauvegarder et réhabiliter des surfaces de pelouses alpines et de combes à neige.</p> <p>2-Le Tunnel de la Traversette, première percée transalpine, a été réhabilitée par le région Piemonte notamment dans sa partie française : l'entrée a été dégagée des éboulis qui l'obstruait. Afin de garantir la conservation de ce monument historique, il est nécessaire de fermer l'entrée française par une porte adaptée aux conditions d'altitude et à la fréquentation en hiver pour éviter les effets du gel/dégel sur les parois et la voute du tunnel.</p> <p>3-Mise en œuvre de l'opération TE 01 du plan de gestion II de la réserve : "Collaborer à la réduction de l'empreinte écologique de la fréquentation du refuge du Viso : assainissement, eaux, énergie et déchets". Ce projet a pour objectif de réduire l'impact de la fréquentation au refuge d'altitude situé en plein cœur de la réserve naturelle. Il est nécessaire de faire une étude en amont de la réalisation pour un coût de 2000 €. La réalisation est estimée à 23 000 €.</p>
Contexte	Décret n°2007-182 du 8 février 2007
Objectifs poursuivis	Assurer la gestion courante de la réserve naturelle et mettre en œuvre les actions du plan de gestion 2019-2028
Résultats attendus	<p>1-Sentiers dégradés réhabilités et cicatrisation des pelouses écorchées.</p> <p>2-Porte d'entrée française du Tunnel de la Traversette assurant une protection du tunnel.</p>

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20210330-2021_15-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 30 mars 2021
Délibération n° : 2021_15
Date de convocation : 24 mars 2021

Objet : Réalisation de trois opérations du plan de gestion 2019-2028 de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso dans le cadre du plan de relance

	3-Etude de faisabilité et installation de toilettes sèches à proximité immédiate du refuge du Viso
Coût prévisionnel	1- 15 000 € 2- 9 000€ 3- 25 000 €
Montant de la subvention sollicitée	49 000 €
Lieu de réalisation	Réserve naturelle de Ristolas Mont Viso : chemin de randonnée du Tour du Viso, Tunnel de la Traversette et refuge du Viso
Calendrier prévisionnel (Durée d'exécution, date de commencement, étapes de réalisation)	1 an, 01/07/2021-30/10/2022. Deux étapes de réalisation : été 2021 et été 2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

